

Unieux,  
le 7 juin 2023.

**NOTE COMPLÉMENTAIRE N°2 À L'ORDRE DU JOUR  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**

**POINT N°11 : LOCAL ACTUELLEMENT OCCUPÉ PAR LA SOCIÉTÉ ARPÈGE  
(COMPLÉMENT À LA NOTE DE SYNTHÈSE)**

Il s'agit des lots de la copropriété numéro 101 à 105 pour une surface totale de 408 mètres carrés. L'avis des domaines a été établi à la somme de 346 800 euros.

Les discussions avec les acquéreurs ont permis d'aboutir à la somme de 335 775 euros à charge pour les acquéreurs de construire un mur de séparation en moellon entre leurs propriétés et les locaux utilisés par l'association Myopathie à tout Cœur et le Comité de Jumelage Unieux-Minéo.

Dans la promesse d'achat, il est également précisé que dans le cas où il y aurait à modifier le règlement de copropriété, la Ville prendrait en charge cette modification.

Il est proposé au Conseil municipal de passer outre l'avis des domaines, compte tenu de la faible différence et de la condition supplémentaire de construction du mur de séparation ci-dessus indiquée et de désigner Me Pailhès, Notaire à Firminy, comme rédacteur de l'acte authentique de vente au nom de la commune ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la vente ainsi que tous les documents y afférents.

Enfin, il est précisé que la vente se fera au profit de Monsieur François Crozier et de Madame Blandine Jacglin ou toute personne morale qu'il leur plaira de se substituer. Les autres clauses mentionnées dans la note de synthèse demeurent identiques.

**EMPRUNT**

Il est proposé au Conseil municipal de décider de la contraction d'un emprunt de 700 000 euros tel qu'il est prévu au budget primitif. L'intérêt de cette décision rapide est d'éviter de subir les hausses des taux d'intérêt. À ce jour, la proposition du Crédit Mutuel est de à 4,30% sur 25 ans et nous sommes en attente de la proposition du Crédit Agricole.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la contraction de cet emprunt et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents y afférents.

Le Maire,

  
Christophe FAVERJON.

  
Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation  
la Directrice Générale des Services  
Marianne PERROT